

L'économie gambienne a connu quelques changements structurels au cours des dix dernières années : les investissements dans l'infrastructure ont enregistré une hausse, et le secteur industriel a progressé de 8.2 % en 2015. Cependant, la part de l'industrie dans l'économie nationale n'a pas augmenté de façon significative, oscillant entre 12 % et 15 % du produit intérieur brut (PIB) entre 2004 et 2013, d'après les derniers chiffres communiqués par le Bureau de la statistique de Gambie. Sur la période 2004-13, la part des mines et carrières dans le PIB est passée de 1.5 % à 3.2 %, sous l'effet d'une production intermittente de minéraux industriels (argile et sable de silice, par exemple), tandis que celle des activités manufacturières est restée de l'ordre de 4.7 % à 6.6 %. À titre de comparaison, en 2013, l'agriculture entrait pour 22 % dans le PIB, et les services pour 57 %.

À l'échelon national, le Programme pour l'accélération de la croissance et de l'emploi (*Program for Accelerated Growth and Employment – PAGE*) souligne combien il est important que le secteur privé investisse et crée des emplois. Le pays s'est également doté d'une Politique et stratégie industrielle nationale pour 2016, qui complète la Politique et stratégie nationale pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME). Ces deux documents de référence portent notamment sur : i) l'intégration régionale et la promotion des échanges au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par la suppression des barrières commerciales ; ii) l'harmonisation de la politique des échanges, y compris l'adoption du tarif extérieur commun de la CEDEAO ; iii) la diversification de la production ; iv) la définition de normes et la qualité grâce à la recherche, aux essais et à un système de contrôles/sanctions ; et v) le développement de l'entrepreneuriat.

La politique industrielle de la Gambie doit être élaborée conjointement avec la politique nationale pour les MPME (2014-18), l'étude cartographique des MPME (2013) réalisée par le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Emploi (*Ministry of Trade, Industry and Employment – Motie*), la Stratégie de développement du secteur privé (*Private Sector Development Strategy – PSDS*, 2015-19) et la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat (2014-18). La PSDS vise à proposer un cadre institutionnel permettant de : i) catalyser les interventions en faveur du développement du secteur privé ; ii) renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé et améliorer la confiance au travers d'un dialogue constructif entre les deux ; et iii) réformer le secteur public afin de rendre l'environnement favorable à la croissance et à la compétitivité du secteur privé.

La politique et stratégie industrielle du pays cible deux vecteurs essentiels : la création de valeur ajoutée, essentiellement dans l'industrie agroalimentaire légère, d'une part, et les énergies renouvelables et la sécurité énergétique, d'autre part. La stratégie s'appuie sur une multitude d'acteurs, dont le Motie, le Bureau de normalisation, l'Agence pour la qualité et la sécurité des aliments, l'Agence pour les investissements et la promotion des exportations (*Gambia Investment and Export Promotion Agency – GIEPA*), ainsi que le secteur privé par le biais des chambres de commerce et d'industrie (CCI) gambiennes. Si cette stratégie englobe la plupart des acteurs concernés, elle manque encore de coordination.

Enfin, comme le souligne le rapport 2010 de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Onudi) consacré à la Gambie, le niveau d'industrialisation est faible. En témoigne la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant, qui est ressortie à 5.1 % en 2015, contre 13.5 % au Sénégal voisin, par exemple. Les obstacles à la croissance de la VAM par habitant sont l'absence d'innovation technologique, les difficultés d'accès au marché, un approvisionnement énergétique cher et peu fiable, et une infrastructure qui laisse à désirer.

La Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat 2014-18 devrait déboucher sur un document de politique cohérent, en appui à la promotion d'entreprises indépendantes en Gambie. Cette stratégie est axée sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'orientation professionnelle,



le développement des ressources humaines et la formation aux compétences entrepreneuriales, les stratégies de création d'entreprise/d'entrée sur un marché, les services et organismes de développement et d'appui aux entreprises, un comité et des forums de coordination de l'entrepreneuriat, ainsi que des politiques publiques favorables à l'entrepreneuriat. Des forums multipartites encouragent déjà le dialogue sur les politiques relatives à l'entrepreneuriat au travers des CCI, de la GIEPA et de l'Initiative sur l'entrepreneuriat au Sahel.

Cette stratégie a pour objectif de donner une impulsion aux nouvelles entreprises et d'aider les entreprises existantes à se développer et à gagner en compétitivité, en particulier dans les secteurs prioritaires. D'après le dernier recensement (2013), le taux de salariés en Gambie est de 70 %, et ces Gambiens travaillent à 70 % dans l'agriculture et 30 % dans des activités non agricoles. Reste donc un petit nombre de travailleurs indépendants exerçant en dehors du secteur agricole. Les propriétaires d'entreprises indépendantes représentent, selon les estimations, environ 15 % de la population économiquement active. L'entrepreneuriat est certes significatif, mais le secteur privé est actuellement dominé par les microentreprises. Selon les estimations, 97 % des entreprises comptent moins de cinq salariés (secteurs formel et informel confondus), 2,2 % emploient de cinq à neuf salariés (petites entreprises), et les moyennes et grandes entreprises représentent moins de 1 % du total. En réalité, plus de 89 % des entreprises relèvent de la catégorie des entreprises individuelles, et plus de 70 % n'ont pas de personnel rémunéré (Bureau de la statistique de Gambie, 2014). Les entreprises se concentrent dans les services (61 % dans la distribution). Quelque 16 % relèvent des industries manufacturières, 4 % des activités de réparation (automobile), et les 19 % restants se répartissent entre 13 secteurs (PSDS, 2015-19). Les industries manufacturières sont peu diversifiées et se concentrent dans l'habillement et l'ameublement (étude cartographique des MPME, 2013). En 2013, sur les 88 490 MPME présentes dans le pays, 62 250 étaient détenues par des Gambiens. Les investissements étrangers ne sont soumis à aucune restriction en termes de secteur ou d'activité. C'est pourquoi ils entrent massivement dans l'économie du pays, en particulier dans le commerce de détail et la distribution.

Les politiques en faveur des *start-ups* et des MPME, telles que le Fonds de développement social, le programme GIEPA d'appui au développement des entreprises et le programme d'appui aux entrepreneurs (Empretec) mis en place par la CNUCED et le Motie, ont pour objectif de créer et de maintenir un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat et des MPME. Cependant, les entreprises rencontrent de nombreux obstacles à l'entrée sur le marché et à la pratique des affaires. Plusieurs causes structurelles expliquent le classement de la Gambie concernant la facilité de création d'une entreprise (168<sup>e</sup> sur 190 pays) : complexité des procédures d'autorisation, freins administratifs et coûts d'enregistrement prohibitifs. La difficulté d'accès au financement et à la terre, la lourdeur de la fiscalité et une infrastructure inefficace (qui explique par exemple la cherté de l'électricité) font partie des facteurs les plus problématiques pour la gestion d'une entreprise. La faiblesse des compétences entrepreneuriales nuit également à la création et à la pérennité des entreprises. L'instruction joue un rôle important à cet égard dans un pays où la proportion de la population qui n'a pas reçu d'éducation formelle varie fortement entre zones rurales (73,4 %) et urbaines (38,4 %).

